



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0701

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien à l'association Bioforce - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

**Conseil du 2 novembre 2015****Délibération n° 2015-0701**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Soutien à l'association Bioforce - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Bioforce a été créée à Lyon en 1983 par le docteur Charles Mérieux, à la suite d'une grande opération de santé publique au Brésil pour juguler une épidémie de méningite.

L'association a pour vocation d'accroître l'impact et la pertinence des interventions dans des contextes d'urgence et d'aide au développement.

Bioforce est aujourd'hui une institution de référence et un acteur phare de la solidarité internationale dans l'agglomération lyonnaise et au niveau international.

Parmi ses différentes activités, l'association met en œuvre :

- des formations aux métiers spécifiques de l'humanitaire. Bioforce a créé plusieurs cursus qui forment des professionnels dans les domaines suivants : logisticien humanitaire, administrateur, gestionnaire de projet, technicien de l'eau et de l'assainissement, sécurité en zones sensibles à destination de différents professionnels exposés dans les zones de conflits,
- des actions pour contribuer à améliorer l'accès aux services de santé publique en Afrique de l'ouest, en particulier au Burkina Faso et au Mali,
- des actions locales, notamment sur l'agglomération lyonnaise, en développant la sensibilisation des plus jeunes aux valeurs de solidarité et de citoyenneté, et le programme "Défi des jeunes solidaires et citoyens". A travers ces actions, l'Institut Bioforce témoigne de sa volonté de participer à la cohésion sociale locale, en priorité dans les quartiers de l'agglomération lyonnaise concernés par le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Pour conduire ses missions, l'association travaille avec les organisations non gouvernementales (ONG) présentes dans le monde entier : Action contre la faim, Médecins sans frontières, Handicap international, Oxfam, la Croix Rouge internationale, Médecins du monde, Triangle génération humanitaire, etc.

**a) - Objectifs de la Métropole de Lyon**

L'emplacement géographique privilégié du territoire de la métropole lyonnaise a favorisé son ouverture sur le monde et dans le même temps la convergence des influences venues de l'extérieur. C'est, aujourd'hui encore, un atout exceptionnel pour soutenir le fort potentiel du territoire en matière de développement économique, touristique, universitaire, culturel et un terreau fertile pour concilier qualité de vie, développement du lien social et cohésion territoriale.

Le tissu associatif de la Métropole de Lyon apporte également une contribution particulièrement significative quant à l'internationalité du territoire.

La tradition lyonnaise d'humanisme a donné naissance aux plus grandes ONG internationalement reconnues pour leurs innovations sociales, contribuant de façon significative au développement humain sur notre territoire et sur les territoires extérieurs.

Les nouvelles formes de l'action publique déployée par la Métropole de Lyon dans ses compétences élargies incitent pleinement à la prise en compte, dans l'action internationale de la collectivité, de ces priorités favorables au resserrement du "lien entre l'urbain et l'humain".

Parallèlement, les activités des associations internationales présentes sur notre territoire répondent aux objectifs de la Métropole de Lyon en matière de promotion et de sensibilisation, permettant ainsi aux citoyens, et notamment aux publics jeunes, de mieux connaître les grands enjeux mondiaux, les cultures du monde et les complémentarités entre solidarités locale et internationales, ceci dans un but d'une meilleure cohésion sociale.

Ces actions menées par les acteurs locaux de notre territoire trouvent leur cohérence avec les principales politiques de la Métropole de Lyon : l'animation territoriale, l'internationalisation du territoire et l'ouverture sur le monde, la coopération au développement avec les pays émergents et le soutien des acteurs de la solidarité internationale du territoire.

Le projet de Bioforce s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Métropole de Lyon avec ses partenaires du Sud, et celle-ci souhaite renouveler son soutien à l'association Bioforce pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015.

#### **b) - Compte rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014**

Par délibération n° 2014-741 du Conseil du 3 novembre 2014, la Communauté urbaine de Lyon a attribué une subvention d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Institut Bioforce pour son programme d'actions 2014. De son côté, le Département du Rhône a attribué une subvention d'un montant de 100 000 € à cette même association pour son fonctionnement général en 2014.

Tout au long de l'année 2014, l'Institut Bioforce a mené, en France et à l'international, des actions contribuant à l'amélioration de l'accès durable aux services de santé publique en Afrique de l'ouest, en particulier au Burkina Faso et au Mali auprès des acteurs des urgences humanitaires, du développement et de la santé publique.

Bioforce a développé son programme de renforcement des capacités locales au Nord Mali auprès des collectivités et de partenaires privés après la crise et a mis en place, dans ce contexte, des formations à la prévention des conflits et à la culture de la paix, à l'émergence d'initiatives et de projets économiques liés à la reconstruction dans les secteurs d'activités suivants : eau, électricité, moyens de communication, etc.

Ce programme a été mis en place en partenariat avec la Fondation Mérieux et le Centre d'infectiologie de Bamako et permet également l'accompagnement des personnels locaux de santé communautaire nutrition et responsables de projet eau, hygiène et assainissement. Pour cela, Bamako, ville partenaire de la Métropole de Lyon, a été identifiée comme lieu prioritaire en raison des nombreux besoins en personnels qualifiés et rapidement opérationnels mentionnés par les acteurs de la reconstruction au Mali (Plan de Réponse Stratégique 2014-2016).

Les cursus de formations organisées par Bioforce sont en évolution continue afin de répondre aux besoins des métiers spécifiques de l'humanitaire dans un contexte de crises et de changements géopolitiques très importants : logisticien humanitaire, administrateur, gestionnaire de projet, technicien de l'eau et de l'assainissement. Ces professionnels travaillent ensuite au sein des organisations non gouvernementales (ONG) présentes dans le monde entier : Action contre la faim, Médecins sans frontières, Handicap international, Oxfam, la Croix Rouge internationale, Médecins du Monde, Triangle génération humanitaire et sont vecteurs de rayonnement international pour l'Institut Bioforce et pour le territoire grand lyonnais.

L'association dont les compétences sont ainsi internationalement reconnues, a proposé en 2014 un programme de formations "à la demande" pour des professionnels de l'humanitaire et d'autres activités qui peuvent se retrouver exposées dans des zones de conflits, par exemple des journalistes, des universitaires, etc.

En s'appuyant sur ses compétences et savoir-faire acquis et nourris de cette expérience internationale Bioforce a également poursuivi les actions de développement local prioritairement destinées aux jeunes de l'agglomération lyonnaise en matière de sensibilisation des plus jeunes aux valeurs de solidarité et de citoyenneté et le programme "Défi des jeunes solidaires et citoyens".

Les actions locales menées par l'Institut Bioforce témoignent de la volonté de participer à la cohésion sociale, en priorité dans les quartiers de l'agglomération lyonnaise concernés par le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). L'engagement de Bioforce dans des actions de développement local se fonde sur le principe qu'il n'existe pas de solidarité internationale sans solidarité locale.

**c) - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel 2015**

L'activité de l'Institut Bioforce pour l'année 2015 s'inscrit dans la continuité de ses missions.

Parmi ses différentes activités, l'association poursuivra :

- ses formations aux métiers spécifiques de l'humanitaire,
- ses actions en matière d'accès à la santé en Afrique de l'ouest, en particulier au Burkina Faso et au Mali. Plus particulièrement, Bioforce déploiera un programme de renforcement des capacités locales au Nord Mali auprès des collectivités et de partenaires privés, afin d'accompagner la reconstruction du pays. Dans ce cadre, il met en œuvre des formations à la prévention des conflits et à la culture de la paix, en accompagnement d'initiatives de projets économiques de reconstruction : eau, électricité, moyens de communication, etc. La mise en place de ce projet s'effectue en partenariat avec la Fondation Mérieux et le Centre d'infectiologie de Bamako et permet également l'accompagnement des personnels locaux de santé communautaire à devenir responsables de projet nutrition et responsables de projet eau, hygiène et assainissement,
- ses actions locales sur l'agglomération lyonnaise, à travers notamment le programme "Défi des jeunes solidaires et citoyens" en priorité dans les quartiers concernés par le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

**Budget prévisionnel 2015 de l'association Institut Bioforce**

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achat	661 371	ventes de produits	2 037 050
services extérieurs	947 188	Etat	105 309
impôts et taxes	14 626	Métropole de Lyon - Politique de la ville	50 000
charges de personnel	2 494 071	Métropole de Lyon - International	117 500
autres charges	28 237	autres collectivités	801 804
dotations aux amortissements	69 510	autres financeurs	1 103 340
<b>Total</b>	<b>4 215 003</b>	<b>Total</b>	<b>4 215 003</b>

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, pour l'année 2015, au profit de l'association Bioforce pour un montant total de 117 500 € ; le montant proposé étant en baisse de 6 % par rapport à la totalité du soutien accordé en 2014 par la Communauté urbaine et le Conseil général du Rhône.

Pour rappel, une subvention de 50 000 € a été attribuée au profit de l'association Bioforce par délibération n° 2015-0631 du Conseil du 21 septembre 2015 au titre de la politique de la ville ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 117 500 € au profit de l'association Bioforce pour son programme d'actions 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Bioforce définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Le montant** de la dépense de fonctionnement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° 0P02O3939A pour 94 000 € et opération n° 0P02O1920 pour 23 500 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.**